

BASIC PRINCIPLES OF CHURCH ADMINISTRATION & FINANCES

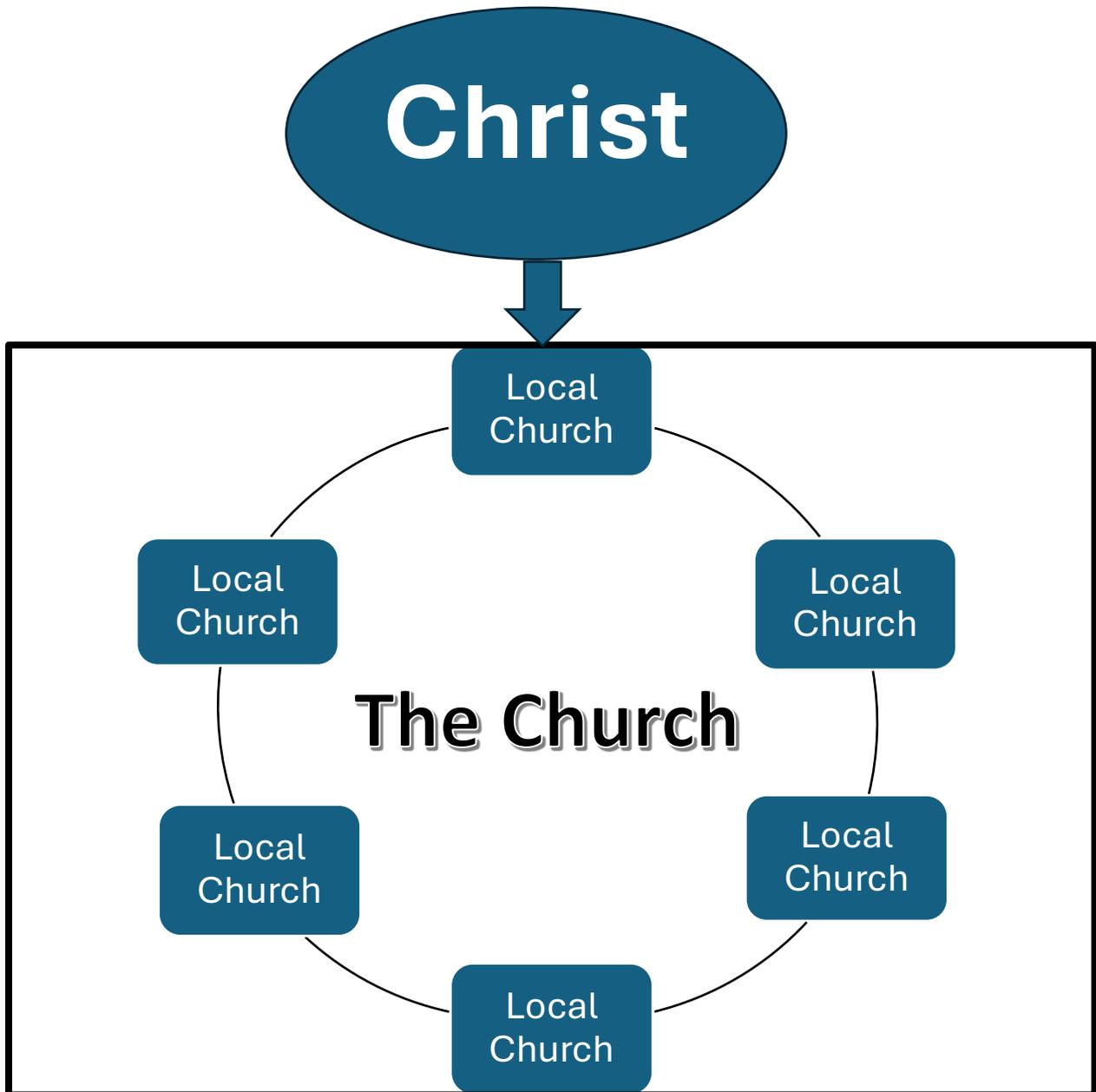
Les Principes de Base de l'Administration de l'Église



Dr. John Wesley Hyacinthe
EE / MDiv. / DMin.

3/8/2025

BASIC PRINCIPLES OF CHURCH ADMINISTRATION & FINANCES



Matthieu 16 :18

18 Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur ce roc je bâtirai **mon Église**, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle.

INTRODUCTION

Ce cours sur les principes de base de l'administration de l'église locale et ses finances est préparé pour le bénéfice des Églises Baptistes de la « Southern Baptist Convention. »

OBJECTIFS DU COURS

Après avoir terminé ce cours, les étudiants seront capables de :

- Avoir une connaissance de base de l'Administration de l'église locale et ses finances.
- Avoir une meilleure compréhension de ce que l'administration de l'église représente dans l'image ministériel que projette l'église locale.
- Avoir une capacité de lire et de participer dans la rédaction de constitution et statuts de l'église locale.
- Avoir une connaissance de base sur les ressources et les instruments nécessaires pour gérer les finances de l'église.
- Orienter le Leadership de l'église locale vers une bonne administration et une gestion solide.

Avant-propos

L'Administration de l'église est une affaire de Royaume. De ce fait, l'église locale ne peut pas prendre à la légère cette tâche noble.

Dans Luc 16 : 1-13, Jésus a donné une parabole sur un économe infidèle qui n'avait pas pris en considération la responsabilité que son maître lui a accordé. Sachant que son maître allait lui révoquer, il a mis sur pieds un plan de sauvetage pour rapporter de l'argent à son maître. Et il l'a réussi au-delà des attentes du maître. Jésus fait savoir que le maître loua ce serviteur infidèle pour sa dévotion en faisant rentrer beaucoup d'argent dans la caisse du maître. Il a utilisé des ruses pour accomplir cette tâche, mais son maître le loua « de ce qu'il avait agi en homme avisé. »

Dans le verset 10, Jésus nous dit : « Celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes, et celui qui est injuste dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes. »

Le Seigneur veut que nous soyons fidèles en toutes choses.

Dans 1 Cor 14 : 40, l'Apôtre Paul nous dit : « ...que tout se fasse avec bienséance et avec ordre. » Parce que : « Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix comme dans toutes les Églises des saints... » (1Cor 14 : 33).

L'église locale est à la fois un Organisme et une Organisation

Dans 1 Cor 12: 12-30, l'Apôtre Paul nous donne une image de l'organisme de l'Église. C'est un seul corps composé de plusieurs membres. Cette description s'applique à la fois à l'Église dans son ensemble et à l'Église locale elle-même.

Il nous donne aussi un portrait de l'organisation en déclarant que « Et Dieu a établi dans l'Église d'abord des apôtres, deuxièmement

des prophètes, troisièmement des docteurs, puis des miracles, puis des dons de guérison, d'aide, d'administration et diverses sortes de langues » (1 Cor 12 :28).

L'ORGANISATION

Une organisation sans une bonne administration voue à l'échec. Et l'église locale n'est pas exempte. Peut-être vous dites en vous-même que l'église de Jésus-Christ ne peut pas faire échec parce qu'il a déclaré dans Sa Parole que « que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle. » (Matt 18b).

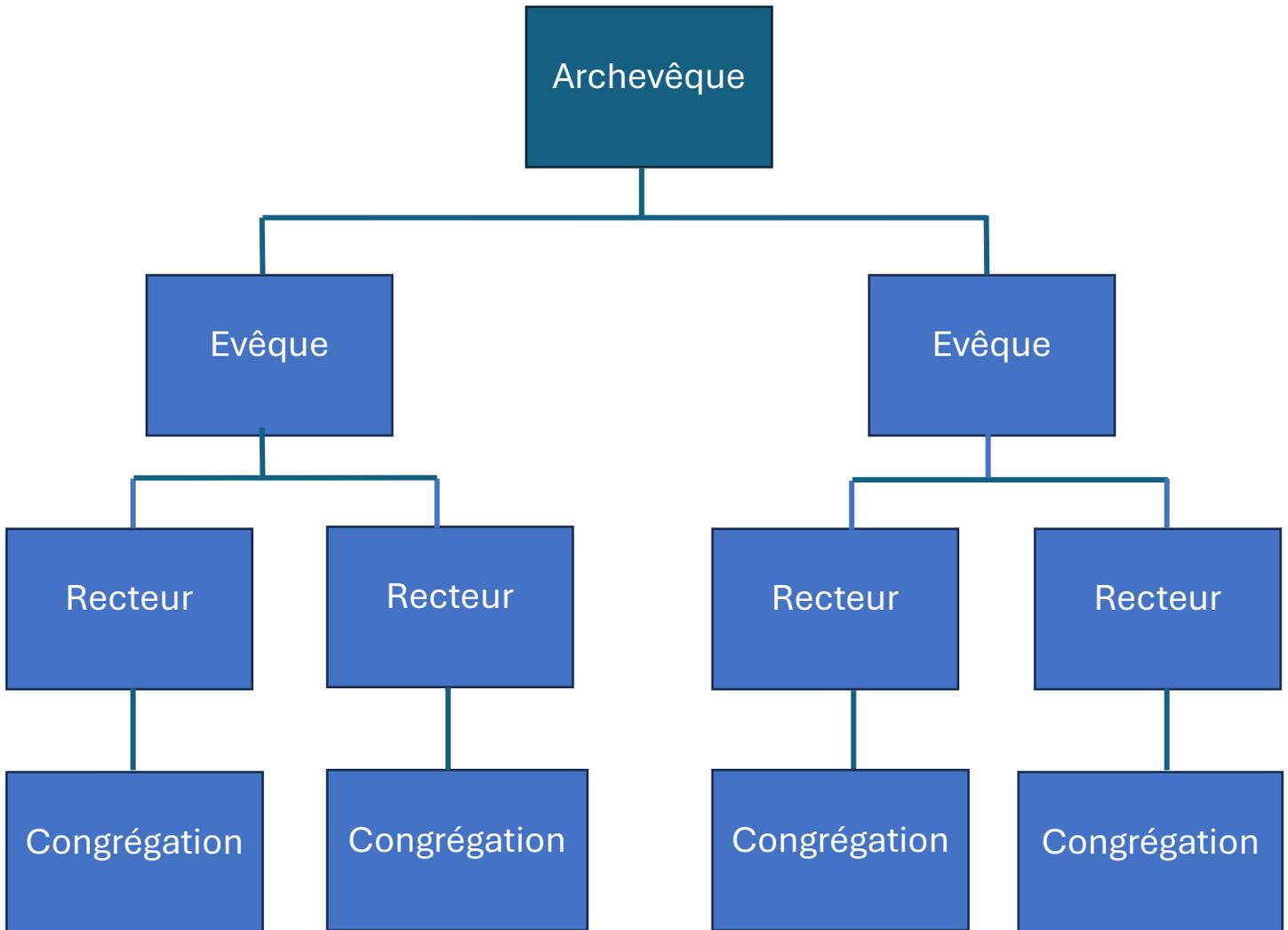
L'église de Jésus-Christ, communément appelée l'église universelle n'a pas besoin d'une administration humaine. Mais l'église locale qui fait partie de l'église universelle en a besoin.

Un gouvernement ecclésiastique bien structuré au sein de l'Église locale est nécessaire pour éviter la confusion au sein de cette église.

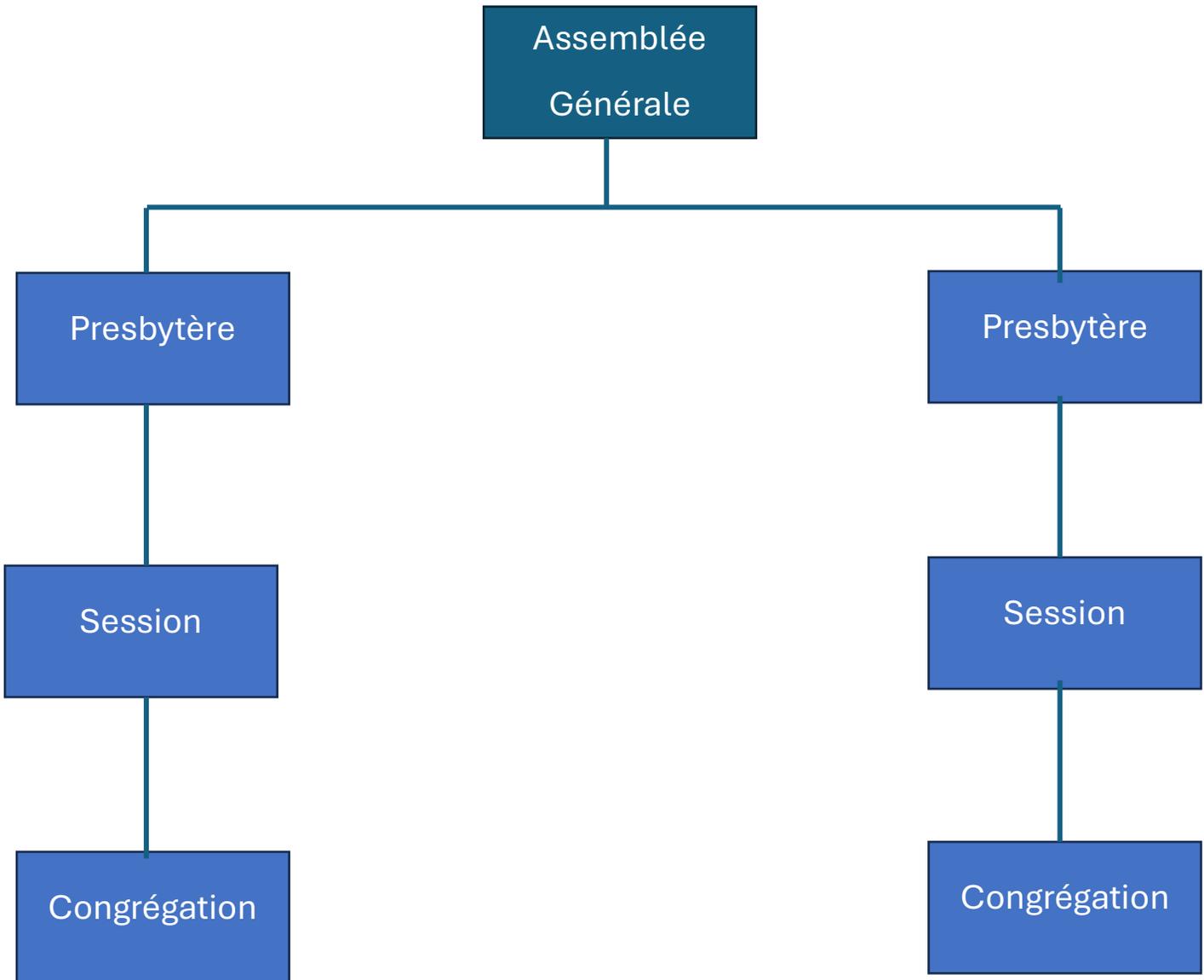
Examinons rapidement les différents types de gouvernement dans les églises locales du Christianisme. Les exemples suivants sont les plus courants dans le monde.

A) ÉGLISE ÉPISCOPALIENNE

1. La Prêtrise a l'autorité finale, pas la congrégation

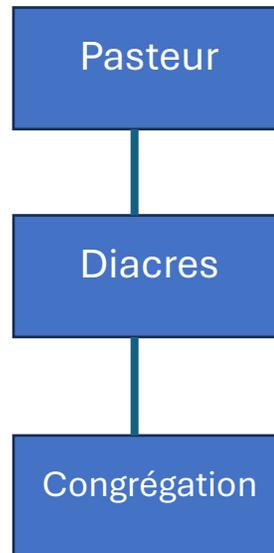


B) ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE



C) ÉGLISE CONGRÉGATIONALISTE

1) Forme de Gouvernement 1



2) Forme de Gouvernement 2



3) Forme de Gouvernement 3

Pasteur A. Pasteur A. **Pasteur** Pasteur A. Pasteur A.

Diacres

Congrégation

4) Forme de Gouvernement 4

Ancien. Ancien. **Pasteur** Ancien. Ancien.

Diacres

Congrégation

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

1. **Pape**
2. **Cardinal**—Électeur et Conseiller du Pape (128)
3. **Archevêque**—Archidiocèse (Diocèse de l'Archevêque).
Diocèse : Circonscription placée sous la juridiction d'un Évêque ou d'un Archevêque
4. **Évêque**—IL doit avoir un Doctorat en Théologie. Il doit retraiter à 75 ans.
5. **Prêtre**—Il doit être un Diacre Ordonné— Serve dans une Paroisse
6. **Diacres**—Il doit être un Séminariste de l'église catholique

La forme de gouvernement adoptée par l'église locale doit être clairement définie dans sa constitution et ses statuts. Une église locale sans constitution n'est pas une église légitime. Sa fin sera la confusion. Dieu n'est pas un Dieu de confusion !

POURQUOI UNE CONSTITUTION EST-ELLE IMPORTANTE ?

Une église locale établit une constitution parce que :

1. Elle décrit les raisons de l'existence de l'église locale et sa relation avec d'autres églises de la même foi.
2. Elle protège les droits et les privilèges des membres
3. Elle décrit la confession de foi de ce corps local
4. Elle décrit la forme de gouvernement adoptée par l'église locale.
5. Elle définit les fonctions des ministères de l'église
6. Elle définit le rôle des dirigeants de l'église
7. Elle élabore les disciplines de l'église

Quand est-ce que l'église locale rédige-t-elle sa constitution ?

Réponse. Dès que les pionniers ont reconnu que Dieu les appelait à former un Corps en tant qu'église locale dans leur communauté, ils ont dû à travailler avec une église locale bien établie pour rédiger la constitution.

Si l'église avait débutée sans constitution, le pasteur doit nommer une équipe de rédaction et révision de la constitution pour rédiger le projet de constitution sous sa supervision.

La taille de l'équipe de rédaction et de révision peut varier en fonction de la taille de l'église, mais il est recommandé que tous les ministères et dirigeants en maturité spirituelle de l'église soient représentés.

LE PROCESSUS

Le processus varie en fonction de la position de l'église.

A. Église locale nouvellement implantée

Le pasteur de l'église qui a implanté la nouvelle église prendra l'initiative de diriger le processus de rédaction d'une nouvelle constitution pour l'église.

Il utilisera certainement la constitution de l'église mère comme guide lors de la rédaction de la nouvelle constitution de l'église locale nouvellement implantée.

Il réunira une équipe de rédaction et de révision d'au moins neuf (9) membres pour faire ce travail.

B. Église locale établie

Le pasteur de l'église prendra la direction de former une équipe de rédaction et de révision de la constitution. Le pasteur de l'église peut chercher l'aide à l'extérieur ou au sein de la congrégation s'il juge nécessaire de le faire.

À la fin du travail de la rédaction de la constitution, les membres de l'église doivent voter la constitution en apposant leurs signatures sur le document final de la constitution.

NB. Il est impérieux de consulter un avocat pour la rédaction des STATUTS/BYLAWS parce que ce document sera assigné à la « *Division of Corporations of Florida Department of State.* »

The « Bylaws » représente le document légal constitutif de l'église pour l'État de la Floride.

CONTENU DE LA CONSTITUTION ET DES STATUTS—EXEMPLE

Préambule

Indiquer les raisons de la rédaction de la constitution et des statuts

- 1) Nom de l'Église
- 2) Déclaration doctrinale
- 3) Articles de foi/Credo
- 4) Alliance de l'Église
- 5) Ordonnances de l'Église
- 6) Gouvernement de l'Église
- 7) Dirigeants et officiers de l'Église
 - a) Office des pasteurs
 - (1) Pasteur Titulaire

- (2) Pasteurs associés
- (3) Ministres/Prédicateurs
- b) Office des diacres
 - (1) Président des diacres
 - (2) Ordination des diacres
 - (3) Diacres actifs et inactifs
- c) Les Officiers

Nomination et vote/Fonctions

- (1) Sélection du pasteur titulaire
- (2) Nomination et vote d'un pasteur associé
 - (a) La nomination du pasteur associé doit être faite par le pasteur titulaire
 - (b) Les membres doivent affirmer le choix du pasteur titulaire par un vote majoritaire.
 - (c) Le pasteur titulaire doit ordonner le pasteur associé pour entrer en fonction dans l'office des pasteurs.
 - (d) Le pasteur titulaire doit définir clairement le rôle de chaque pasteur associé pour éliminer toute possibilité de confusion au sein de l'église.
- (3) Nomination et vote d'un ministre
- (4) Nomination et vote des Officiers de l'Église
- (5) Comité de recherche
 - Applicable seulement à la sélection du pasteur titulaire
- (6) Comité de nomination
 - (a) Il est de bonne pratique de laisser le comité exécutif et les directeurs jouer le rôle du comité de nomination.
- (7) License et Ordination

- Pour empêcher plusieurs courants de doctrine dans l'enseignement et la prédication au sein de l'église.
- Pour évangéliser

8) Adhésion/ Statut de membre

- Qualifications
- Procédure
- Fonctions
- Droits
- Révocation de statut de membre

9) Discipline de l'église

- Sanctions
- Restauration

10) Réunions

- Réunions ordinaires
- Réunions d'affaires
- Réunions d'affaires spéciales

11) Ministères

12) Propriétés

- La propriété du lieu de culte d'adoration nécessite le vote unanime du comité exécutif et des directeurs et les deux tiers (2/3) du vote des membres.
- Le lieu de culte ne peut être vendu que pour acheter un autre lieu de culte.
- Toutes les propriétés de l'église doivent être achetées sous le nom de l'église locale.
- Toutes les autres propriétés de l'église, en plus du lieu de culte et de son campus, peuvent être vendues avec l'approbation du comité exécutif et de ses directeurs et un vote majoritaire des membres.

13) Statuts (Bylaws)

(1) Conseil exécutif et directeurs

(a) Le président du conseil exécutif et des directeurs doit être le pasteur titulaire. Il ne peut être remplacé que par un autre pasteur titulaire en cas de décès, de destitution ou de démission.

(b) Représentant légal

(c) Mandat

(2) Actifs et Passifs

(a) Actif : Ensemble de biens ou droit constituant un patrimoine

(b) Passif : Ensemble de dettes et charges financières

(3) Ordre ecclésiastique

ii) Amendements

(1) Les articles de Foi nécessitent un vote unanime des membres de l'Église pour être modifiés.

(2) Les deux tiers (2/3) des membres sont nécessaires pour soumettre les amendements au vote.

GESTION FINANCIÈRE DE L'ÉGLISE

En tant qu'organisme, Corps du Christ et Organisation, l'église locale doit être un Gestionnaire fidèle des bénédictions que le Seigneur lui accorde.

Par conséquent, les responsables doivent gérer les finances de l'église avec révérence comme au Seigneur et transparence envers les membres de l'église et les autorités civiles.

Contributions des membres : dîmes, offrandes et dons

Une carte d'identification avec un **numéro unique** de l'église doit être attribuée à chaque membre pour enregistrer ses contributions.

Le trésorier doit s'assurer que les contributions des membres sont proprement enregistrées dans le système d'enregistrement de l'église.

En fonction de l'expertise du trésorier et de son assistance, il est recommandé d'avoir :

- a) Un cahier de grand livre général avec numéro de page
- b) Une feuille de calcul (Spreadsheet)
- c) Un logiciel de gestion financière comme QUICKEN, QUICKBOOK ou REALM (d'ACS Technologies avec des frais d'abonnement de 49 \$/mois | [www. Acstechnologies.com](http://www.Acstechnologies.com)).

DÉPENSES

Les dépenses doivent être enregistrées proprement dans le registre des finances de l'église. Le rapport des dépenses doit être catégorisé pour donner une vue claire des dépenses aux membres.

Il est une bonne pratique d'utiliser le système bancaire CHECKING pour payer pour toutes les dépenses y compris les dons. Cela permettra à l'église d'avoir des dossiers tangibles pour justifier toutes les dépenses.

Bien que le pasteur titulaire soit le signataire principal de l'église, il est de bonne pratique administrative de laisser signer les chèques par le Trésorier, l'Assistant-Trésorier, le Secrétaire, l'Administrateur, etc.

Le pasteur Titulaire doit réviser et approuver le rapport des dépenses avant toute publication.

AUDIT

La procédure de contrôle de la comptabilité et de la gestion de l'église doit être appliquée pour rendre transparente la gestion de l'église.

Choisir une équipe de trois membres parmi les membres pour réviser les cahiers de comptabilité une fois par an.